

# Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?

Vérfifié le 06 décembre 2024 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'employeur doit afficher ou communiquer des informations au salarié **sur le lieu de travail** dans un **endroit facilement accessible** (salle de repos par exemple).

Ces informations concernent de nombreux domaines (égalité femmes-hommes, règlement intérieur, interdiction de fumer par exemple).

Elles **varient selon l'effectif** de l'entreprise.

Certaines informations sont affichées, d'autres sont communiquées au salarié par tout moyen.

**Jusqu'à 10 salariés**

Tableau - Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent	Affichage
Service d'accueil téléphonique chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Affichage
Médecine du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211</a> )	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail	Affichage
Services de secours d'urgence	Adresse et numéro de téléphone des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)	Affichage
Consignes de sécurité	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010 Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie Consignes relatives aux premiers soins à apporter en cas d'accident électrique	Affichage
Convention ou accord collectif du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395</a> )	Avis comportant l'intitulé des conventions et des accords applicables dans l'entreprise. Lieu et conditions de consultation sur le lieu de travail	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Textes des articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	Par tout moyen
Durée du travail	Répartition du temps de travail en cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année et modifications Travail par relais, par roulement, par équipes successives : composition nominative des équipes y compris les intérimaires	Affichage
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)</li> <li>Suspension du repos hebdomadaire pour travaux urgents</li> </ul>	Par tout moyen
Congés payés ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258</a> )	Période de prise des congés (2 mois avant l'ouverture de la période) Ordre des départs en congés (1 mois avant le début des congés) Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment et des travaux publics	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche) Des possibilités d'actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail, de l'inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent, du Défenseur des droits	Par tout moyen
Lutte contre les discriminations	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360</a> )	Conditions d'accès et de consultation du document	Affichage
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales pour chaque section syndicale de l'entreprise	Affichage
Organisations syndicales	Disponibilité des adresses des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche dont relève l'entreprise sur le site du ministère du travail	Par tout moyen

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Rupture conventionnelle collective	Décision de validation par l'administration	Par tout moyen
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à France Travail (anciennement Pôle emploi) et à la DDETS Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) et de la DDETS	Par tout moyen

## Entre 11 et 49 salariés

Tableau - Affichages ou diffusions obligatoires

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent	Affichage
Service d'accueil téléphonique chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Affichage
Médecine du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211</a> )	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail	Affichage
Services de secours d'urgence	Adresse et numéro de téléphone des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)	Affichage
Consignes de sécurité	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010 Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie Consignes relatives aux premiers soins à apporter en cas d'accident électrique	Affichage
Convention ou accord collectif du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395</a> )	Avis comportant l'intitulé des conventions et des accords applicables dans l'entreprise. Lieu et conditions de consultation sur le lieu de travail	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail	Par tout moyen
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)</li> <li>Suspension du repos hebdomadaire pour travaux urgents</li> </ul>	Par tout moyen
Durée du travail	Répartition du temps de travail en cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année et modifications Travail par relais, par roulement, par équipes successives : composition nominative des équipes y compris les intérimaires	Affichage
Congés payés ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258</a> )	Période de prise des congés (2 mois avant le début de la période) Ordre des départs en congés (1 mois avant le début des congés) Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment et des travaux publics	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche) Des possibilités d'actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel Adresse et numéro de téléphone des personnes ou services suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Médecin du travail</li> <li>Inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent</li> <li>Défenseur des droits</li> <li>Référent harcèlement sexuel désigné parmi les membres du comité social et économique (CSE).</li> </ul>	Par tout moyen
Lutte contre les discriminations	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360</a> )	Conditions d'accès et de consultation du document	Affichage

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour chaque section syndicale de l'entreprise</li> <li>• Pour les membres du comité économique et social (CSE).</li> </ul>	<b>Affichage</b>
Organisations syndicales	Disponibilité des adresses des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche dont relève l'entreprise sur le site du ministère du travail	<b>Par tout moyen</b>
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à France Travail (anciennement Pôle emploi) et à la DDETS Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) et de la DDETS	<b>Par tout moyen</b>
Rupture conventionnelle collective	Décision de validation par l'administration	<b>Par tout moyen</b>
Élections des membres de la délégation du personnel ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23513">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23513</a> )	Procédure d'organisation de l'élection des membres du comité social et économique de l'entreprise Procès-verbal de carence	<b>Par tout moyen</b>
Comité social et économique (CSE) ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34474">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34474</a> )	Liste nominative des membres du CSE, indiquant leur emplacement habituel de travail et leur participation à une ou plusieurs commissions	<b>Affichage</b>

## À partir de 50 salariés

Tableau - Affichages ou diffusions obligatoires


Type d'information	Contenu	Mode de communication
Inspection du travail	Adresse, nom et téléphone de l'inspecteur du travail compétent	Affichage
Service d'accueil téléphonique chargé de la prévention et de la lutte contre les discriminations	Téléphone : 09 69 39 00 00 Demandes d'information et de conseil sur les discriminations et sur les conditions de saisine du Défenseur des droits	Affichage
Médecine du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2211</a> )	Adresse et numéro de téléphone du médecin du travail	Affichage
Services de secours d'urgence	Adresse et numéro de téléphone des services de secours d'urgence (pompiers, SAMU par exemple)	Affichage
Consignes de sécurité	Consignes incendie selon la norme NF EN ISO 7010 Noms des responsables du matériel de secours et des personnes chargées d'organiser l'évacuation en cas d'incendie Consignes relatives aux premiers soins à apporter en cas d'accident électrique	Affichage
Convention ou accord collectif du travail ( <a href="https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395">https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395</a> )	Avis comportant l'intitulé des conventions et des accords applicables dans l'entreprise. Lieu et conditions de consultation sur le lieu de travail	Par tout moyen
Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes	Articles L3221-1 à L3221-7 du code du travail Index de l'égalité et résultats obtenus pour chaque indicateur Mesures de correction et objectifs de progression (lorsque l'entreprise n'a pas de site internet)	Par tout moyen
Horaires collectifs de travail	Horaire de travail (début et fin) et durée du repos	Affichage
Repos hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jours et heures de repos collectifs (si le repos n'est pas donné le dimanche)</li> <li>• Suspension du repos hebdomadaire pour travaux urgents</li> </ul>	Par tout moyen
Durée du travail	Répartition du temps de travail en cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année et modifications Travail par relais, par roulement, par équipes successives : composition nominative des équipes y compris les intérimaires	Affichage
Congés payés ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2258</a> )	Période de prise des congés (2 mois avant le début de la période) Ordre des départs en congés (1 mois avant le début des congés) Raison sociale et adresse de la caisse des congés payés à laquelle sont affiliés les employeurs d'artistes du spectacle et du bâtiment et des travaux publics	Par tout moyen
Harcèlement moral	Texte de l'article 222-33-2 du code pénal	Par tout moyen
Harcèlement sexuel	Texte de l'article 222-33 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche) Des possibilités d'actions contentieuses civiles et pénales ouvertes en matière de harcèlement sexuel Adresse et numéro de téléphone : Adresse et numéro de téléphone des personnes ou services suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Inspection du travail et le nom de l'inspecteur compétent</li> <li>• Défenseur des droits</li> <li>• Référent harcèlement sexuel désigné parmi les membres du comité social et économique (CSE)</li> <li>• Référent harcèlement sexuel.</li> </ul>	Par tout moyen
Lutte contre les discriminations	Texte des articles 225-1 à 225-4 du code pénal (dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche)	Par tout moyen
Interdiction de fumer	Interdiction de fumer dans les locaux de l'entreprise	Affichage

Type d'information	Contenu	Mode de communication
Interdiction de vapoter	Interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés ou couverts à usage collectif, sauf exceptions (lieux de travail accueillant du public, par exemple)	Affichage
Document unique d'évaluation des risques professionnels ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35360</a> )	Conditions d'accès et de consultation du document	Affichage
Panneaux syndicaux (selon conditions fixées par accord avec l'employeur)	Panneaux pour l'affichage des communications syndicales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour chaque section syndicale de l'entreprise</li> <li>• Pour les membres du comité social et économique (CSE).</li> </ul>	Affichage
Organisations syndicales	Disponibilité des adresses des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche dont relève l'entreprise sur le site du ministère du travail	Par tout moyen
Travail temporaire	Communication d'informations nominatives contenues dans les relevés de contrat de mission à France Travail (anciennement Pôle emploi) et à la DDETS Droits d'accès et de rectification exercés par les intéressés auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) et de la DDETS	Par tout moyen
Rupture conventionnelle collective	Décision de validation par l'administration	Par tout moyen
Plan de sauvegarde de l'emploi ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2811">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2811</a> )	Décision de validation ou d'homologation par l'administration, ainsi que les voies de recours En l'absence de représentants du personnel, plan de sauvegarde de l'emploi (si licenciement d'au moins 10 salariés)	Par tout moyen
Élections des membres de la délégation du personnel ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23513">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F23513</a> )	Procédure d'organisation de l'élection des membres du comité social et économique de l'entreprise Procès-verbal de carence	Par tout moyen
Comité social et économique (CSE) ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34474">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F34474</a> )	Liste nominative des membres du CSE, indiquant leur emplacement habituel de travail et leur participation à une ou plusieurs commissions	Affichage
Règlement intérieur ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F1905">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F1905</a> )	Règles en matière d'hygiène, de sécurité, de sanctions	Par tout moyen
Accord de participation ( <a href="https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2141">https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F2141</a> )	Information sur l'existence d'un accord et de son contenu	Par tout moyen ou par affichage

## Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

### Renseignement administratif par téléphone - Allô Service Public

 Pour plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter Allô Service Public.

**Attention : le service n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.**

Il **ne répond pas** aux questions portant sur l'indemnisation du chômage et les démarches auprès de **France Travail** (anciennement Pôle emploi), les **fonctionnaires** ou **contractuels** de la **fonction publique**, le montant ou le versement des **cotisations** sociales, salariales ou patronales.

 **Lundi** : de 08h30 à 17h30

**Mardi** : de 08h30 à 12h15

**Mercredi** : de 08h30 à 12h15

**Jeudi** : de 08h30 à 17h30

**Vendredi** : de 13h00 à 16h15

Horaires exceptionnels le vendredi 19 décembre de 09h00 à 12h15

## Textes de loi et références

Code de la santé publique : article L3513-1 à L3513-6

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000032549210/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000032549210/))

Interdiction de vapoter

Code de la santé publique : articles D3513-1 à R3513-4

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000033045566/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000033045566/))

interdiction vapoter (affichage)

Code de la santé publique : article R3512-7 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033045289/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033045289/))

Interdiction de fumer

Code du travail : article D4711-1 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000018527636/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018527636/))

Documents et affichages obligatoires

Code du travail : articles R4227-34 à R4227-36 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000018532067/>)

Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie

Code du travail : articles R4227-37 à R4277-41

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018489151/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018489151/))

Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie

Code du travail : articles R2262-1 à R2262-5 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000018535599/>)

Conventions et accords collectifs applicables

Code du travail : article L3171-1 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006189658/>)

Horaires de travail et de repos

Code du travail : articles D3171-1 à D3171-7

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018487070/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018487070/))

Définition des horaires et affichages

Code du travail : articles R3172-1 à R3172-9

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018487120/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018487120/))

Contrôle sur la durée de travail et des repos

Code du travail : articles D3141-5 et D3141-6

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000033510137/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000033510137/))

Période de prise et ordre de départ des congés

Code du travail : article D3141-28 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033292570/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033292570/))

Affichage de la caisse de congés payés dans le BTP

Code du travail : article R3221-2 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033292519/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033292519/))

Egalité de rémunération entre les femmes et les hommes

Code du travail : article L1152-4 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000029144897/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029144897/))

Harcèlement moral

Code pénal : articles 222-33-2 à 222-33-2-2

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165282/))

Sanctions des personnes morales

Code du travail : articles L1153-1 à L1153-6

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006177846/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006177846/))

Harcèlement sexuel

Code du travail : article D1151-1 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038025995/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038025995/))

Harcèlement sexuel : liste des autorités et services

Code pénal : articles 222-32 et 222-33

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000021796051/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000021796051/))

Sanctions pénales du harcèlement sexuel

Code du travail : articles R4121-1 à R4121-4

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000023793886/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000023793886/))

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Code du travail : articles L2142-3 à L2142-7

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189504/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189504/))

Affichage et diffusion des communications syndicales

Code pénal : articles 225-1 à 225-4

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165298/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165298/))

Discriminations : définition et sanctions pénales

Code du travail : article L1142-6 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000029144893/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000029144893/))

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Lutte contre la discrimination

Code du travail : articles R1321-1 à R1321-6

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018483962/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018483962/))

règlement intérieur

Code du travail : article R2314-22 ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000036415783/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000036415783/))

Affichage de la liste des membres du comité social et économique

Code du travail L2314-4 à L2314-10

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195695/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195695/))

Elections CSE

Code du travail : articles L2141-1 à L2141-13

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006177917/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006177917/))

Exercice du droit syndical

Code du travail : articles L1233-57 à L1233-57-8

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000027558448/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000027558448/))

Plan de sauvegarde de l'emploi : communication aux salariés (article L1233-57-4)

Code du travail : articles L1237-19 à L1237-19-14

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000035610509/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000035610509/))

Rupture conventionnelle collective : communication aux salariés de la décision d'homologation

Code du travail : articles D1142-4 à D1142-14

([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000038024392/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000038024392/))

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : communication de l'index (article D1142-4)

## Questions ? Réponses !

Où et comment consulter un accord d'entreprise ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13743>)

Comment consulter une convention collective ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2395>)

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ?

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F36444>)

### Voir aussi

Norme NF EN ISO 7010 - Mars 2020 (payant)

(<https://www.boutique.afnor.org/norme/nf-en-iso-7010/symboles-graphiques-couleurs-de-securite-et-signaux-de-securite-signaux-de-securite-enregistres/article/936715/fa198425>)

Association française de normalisation (Afnor)

Protection contre les discriminations (<https://travail-emploi.gouv.fr/la-protection-contre-les-discriminations>)

Ministère chargé du travail